

03/12/2019 _ Réponse au courrier de la Maire du 21 octobre 2019

Berthe Beyer
pour
L'Association des riverains du Dinghof
Vol.41 – Folio 75
10 rue de la Wantzenau
67300 Schiltigheim
beyer.berthe@orange.fr

Madame Danielle Dambach
Maire de Schiltigheim
Hôtel de Ville
110, route de Bischwiller
67302 SCHILTIGHEIM Cedex

Le 3 décembre 2019

Objet : Réponse à votre courrier du 21 octobre 2019 avec cachet de la poste daté du 25 novembre 2019



Madame la Maire,

Nous constatons la fatalité qui semble s'acharner sur vos courriers : après une lettre adressée au président de l'Eurométropole qui n'est jamais arrivée, voilà que la seule réponse que vous daignez apporter par voie postale aux nombreux courriers de notre association se serait perdue en raison d'une erreur de

destinataire !

Nous ne nous appesantirons pas sur vos déboires postaux, voire sur le crédit à apporter à vos explications au sujet de l'irruption tardive de cette lettre. Nous vous remercions cependant d'avoir pris la peine de répondre, même en différé et par la négative, à la demande de soutien formulée par l'association à la motion que nous vous avons envoyée le 12 octobre dernier vous demandant de vous retirer du Tribunal Administratif de Nancy puisque vous avez toujours prétendu être pour le maintien de la maison sur place.

La lecture de ce courrier retrouvé fort opportunément nous inspire certains commentaires. La neutralité que vous prétendez être la vôtre dans ce dossier, dans « l'intérêt de la Ville et des contribuables » tel que vous le concevez, est parfaitement contredite par le zèle manifesté par vos avocats dans les deux instances confrontées à ce dossier : aussi bien au Tribunal Administratif de Nancy que face au juge du Tribunal de Grande Instance vos mandataires ont usé de tous les arguments pour tenter d'invalidier des recours qui avaient pour objectif d'une part d'empêcher la démolition et le déplacement de la maison du XVIIe siècle et d'autre part de faire annuler un acte de vente spoliant la commune et compromettant la valorisation du Dinghof.

Vos déclarations publiques à maintes occasions, notamment vos déclarations lors du conseil municipal qui s'est tenu la veille de l'audience au TA de Nancy laissaient pourtant penser que vous vous rangeriez du côté des requérants. Cela n'a pas été le cas.

Pour le moins, vous auriez pu vous dispenser d'appuyer, par avocats interposés, le parti des promoteurs contre une association et une habitante agissant pour l'intérêt général. Nous avons eu l'occasion d'exprimer notre colère face à votre double langage et au mépris permanent de vos engagements vis-à-vis du dossier du Dinghof.

Heureusement le TA de Nancy a donné raison à l'association et rendu illégal le permis accordé par la Ville de Schiltigheim aux promoteurs. En attendant le jugement du TGI, nous nous inquiétons des « grands risques juridiques et financiers » que vous continuez à faire courir « à la Ville et aux contribuables » en couvrant par votre inaction ou par complaisance des autorisations administratives accordées possiblement de manière frauduleuse sur un site que tout vous engageait à protéger.

Avec nos salutations,

Berthe Beyer, présidente de l'association des riverains du Dinghof

Pour le comité

P.S. L'adresse de l'association est celle sus-mentionnée. Celle de sa présidente est le 6 rue de la Wantzenau.